

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse  
**Herausgeber:** Bibliothèque nationale suisse  
**Band:** 83 (1996)

**Artikel:** La gestion des publications électroniques : un nouveau défi pour la Bibliothèque nationale suisse  
**Autor:** Doffey, Marie-Christine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-362299>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La gestion des publications électroniques : un nouveau défi pour la Bibliothèque nationale suisse

### Les bibliothèques nationales face à l'explosion de l'information et à l'édition électronique

Gardiennes de la connaissance et de l'information, les bibliothèques nationales jouent un rôle déterminant dans l'environnement toujours plus complexe de l'information électronique. Devant faire face à des changements techniques très rapides, dans un contexte en pleine mutation où l'édition électronique explose<sup>1</sup> et où la mise en réseau de l'information lance des défis de taille, les bibliothèques nationales doivent se poser la question de savoir comment elles vont pouvoir continuer à remplir leur mission : acquérir, préserver et favoriser l'accès à ce nouveau pan du patrimoine national. – Et une fois cette question posée, elles devront y répondre.

Dans le cadre de ces réflexions, le groupe CoBRA<sup>2</sup> a proposé à la Communauté européenne le lancement d'une étude sur le thème du dépôt légal des publications électroniques. Les résultats et les recommandations de cette étude font l'objet d'une publication récente<sup>3</sup>.

Que ce soit en Europe, sur le continent nord-américain ou en Australie<sup>4</sup>, les bibliothèques nationales tentent de développer des stratégies nationales, lancent des projets pilotes, échangent leurs expériences. Pas un jour ne s'écoule sans que le monde des bibliothèques ne s'interroge sur cette question complexe ; parallèlement, les forums de discussion se multiplient sur des thèmes connexes, tels la bibliothèque digitale ou le droit d'auteur.

### Le rôle de la Bibliothèque nationale suisse dans la gestion et la conservation des publications électroniques

Comme ses consœurs, la Bibliothèque nationale suisse (BN) doit trouver des moyens pour identifier les publications électroniques, les localiser, les acquérir, les entreposer, les conser-

ver et finalement décider des conditions d'accès. En tant que bibliothèque de dépôt et de conservation, la BN est consciente que si elle n'aborde pas la question rapidement, de sérieuses lacunes pourraient apparaître dans le patrimoine de l'édition et dans la façon de le documenter.

Le big bang de l'information électronique soulève un ensemble de questions qui modifieront la manière dont la BN remplira son mandat. Défini par la nouvelle loi de 1992<sup>5</sup>, ce mandat présente l'avantage, contrairement à d'autres législations européennes, de mentionner non seulement les informations imprimées, mais également celles qui sont conservées sur d'autres supports que le papier. Cette ouverture voulue par le législateur ne constitue toutefois pas une garantie actuelle pour le dépôt des publications électroniques, loin s'en faut.

### Les défis à relever

Les publications électroniques peuvent être classées en deux catégories : celles qui sont distribuées en copies multiples sur un support physique (par exemple une encyclopédie multimédia sur cédérom) et celles qui sont distribuées sur des serveurs et rendues accessibles par le réseau de télécommunications (par exemple un journal comme *Webdo*). Malgré la formidable explosion des dernières années, ce type de publication online ne remplacera sans doute jamais toutes les formes de publication imprimées. Mais elles deviennent un média toujours plus important que les bibliothèques doivent intégrer à leur palette de services. Si l'accès à long terme est l'objectif le plus important, il ne faut pas oublier d'autres éléments qui requièrent une attention toute particulière : la recherche et l'identification des documents, le dépôt légal, les conditions d'accès (respectant le droit d'auteur), l'utilisation correcte (*fair use*, voir plus bas), le développement de standards... L'organisation de cet univers



1 Protéiformes, les publications électroniques se composent de journaux, livres, jeux, *listserv*, multimédia, banques de données, etc.

2 CoBRA (Computerised Bibliographic Record Action) est un groupe établi sous l'égide de la Conférence des directeurs de bibliothèques européennes, soutenu par le Conseil de l'Europe et qui développe des actions dans le domaine des bibliothèques nationales et de la mise à disposition de ressources bibliographiques. Il comprend huit bibliothèques nationales des pays de l'Union européenne, de l'EEE et de l'AELE.

3 J.S. Mackenzie Owen, J.v.d. Walle : *Deposit Collections of Electronic Publications*, Luxembourg, European Commission (Report EUR 16910 EN), 1996.

4 Pour plus d'information voir le projet canadien EPPP – Electronic Publications Pilot Project (<http://www.nlc-bnc.ca/e-coll-e/ereport.htm>) et australien PANDORA – Preserving and Accessing Networked Documentary Resources in Australia Project (<http://www.nla.gov.au/policy/plan/pandora.html>).

5 RS 432.21 ; LBNS, 1992, Art. 2 et 3.

informationnel virtuel mérite donc une approche multiple.

Pour faire face à toutes ces questions, les bibliothèques ne sont pas seules. Toutes les parties prenantes à la création, à la distribution, à l'accès et à la préservation se sentent concernées, tant les enjeux financiers et les implications liées à leur distribution ou à leur utilisation sont importants. Dialogues et nouvelles alliances en vue d'une collaboration seront donc essentiels, si l'on veut que l'information produite aujourd'hui soit accessible demain.

### **Le dépôt légal et l'accès à long terme**

Assurer un accès continu à long terme présente un nombre de difficultés non négligeables : les publications électroniques sont souvent multimédia, dynamiques, interactives, vulnérables et éphémères. Tous ces caractéristiques nécessitent une nouvelle stratégie d'approche.

Le dépôt, qu'il soit le résultat d'une législation ou d'une convention de dépôt volontaire, est un facteur-clé de la stratégie de disponibilité à long terme. Or du fait qu'il n'existe pas en Suisse de dépôt légal au niveau national, il y a urgence à mettre sur pied une approche coordonnée pour garantir l'accès continu aux publications électroniques. C'est bien de responsabilité collective qu'il s'agit, et celle-ci va nécessairement impliquer les gardiens et les fournisseurs de ce type d'information. Une politique gouvernementale appropriée s'avère donc indispensable.

Le principe du dépôt légal est reconnu et instauré au niveau international ; de nombreux pays ont donc modifié durant ces dernières années, ou vont modifier, leur loi en vue d'intégrer le dépôt des publications électroniques<sup>6</sup> et de tenter de garantir ainsi la survie de toutes les formes documentaires d'intérêt public.

### **Le développement des collections**

Pour notre bibliothèque qui a la responsabilité d'assurer un accès à long terme, le développement de nos collections passe par une sélection du matériel documentaire comme par sa préservation, et ce quelle que soit la forme qu'il revête. Or si la sélection et l'acquisition de

publications électroniques sur support physique sont relativement proches de celles de documents imprimés, il n'en va pas de même pour les documents électroniques online. Une des difficultés de base réside dans la découverte même des documents ; autrement dit : comment savoir ce qui est disponible ? Ensuite se pose le problème de choisir les documents pertinents, car tout ne peut pas être acquis, référencé et conservé. À ces questions s'ajoute celle de l'authentification du contenu qui tient au caractère dynamique de ces documents. Cette petite énumération des problèmes à résoudre montre combien il est nécessaire pour une bibliothèque de définir des lignes directrices sur le type et la nature des documents à considérer, ainsi que sur la méthode de leur sélection – que celle-ci soit exhaustive ou fondée sur des choix.

### **Le contrôle bibliographique**

Alors que les documents électroniques sur support physique présentent peu de problèmes en termes de contrôle bibliographique, les documents online, en raison de l'instabilité et de la mobilité des adresses Internet, posent quant à eux une réelle difficulté. Différentes réflexions sont en cours au niveau international. Le besoin des bibliothèques est clair : il leur faut des standards facilement applicables leur permettant de décrire ces informations accessibles sur les réseaux. Idéalement, ces « metadata » devraient être suffisamment simples pour que les créateurs et les éditeurs les incluent dans leurs documents dès qu'ils les mettent sur le réseau, et en même temps suffisamment détaillés pour permettre leur recherche et leur incorporation éventuelle dans un catalogue de bibliothèque.

### **L'accès, le droit d'auteur et le fair use**

Dans un environnement imprimé traditionnel, il est acquis que les bibliothèques ont l'autorisation de prêter du matériel et les usagers celle d'en emprunter. Certains aménagements du droit d'auteur spécifient sous quelles conditions peuvent être effectuées des copies, suivant que l'usage en est personnel, destiné à d'autres bibliothèques ou réservé à la conservation.

<sup>6</sup> Voir : Peter Hoare : *Legal Deposit of Non-Print Material : an international review, September-October 1995*, London, British Library Research and Development Department (British Library R & D Report 6245), 1996.

Dans l'environnement électronique, en raison notamment des facilités de copie, les créateurs et producteurs sont enclins à protéger leurs droits et à limiter l'accès chaque fois que leurs intérêts financiers pourraient souffrir d'une utilisation abusive. Si l'on se fonde sur les expériences internationales, il paraît important de négocier sur une base équitable, de manière tout à la fois que les intérêts des créateurs soient garantis et que les bibliothèques puissent continuer de jouer leur rôle traditionnel.

### **L'archivage et la préservation**

Conservé une publication électronique ne se limite pas seulement au fait d'y avoir accès. Archiver pour le long terme signifie stocker une copie électronique de la publication de manière que les générations présentes et futures puissent la lire au moyen de logiciels standards.

Là encore, il n'est pas possible d'appliquer les schémas utilisés pour les publications imprimées. Un archivage digital à long terme et pour une très grande masse de publications est d'une part encore très coûteux et requiert d'autre part des compétences spécifiques et des infrastructures techniques dont chaque bibliothèque ne pourra pas forcément disposer.

Un modèle d'archivage global prend forme petit à petit. Il est très probable que les éditeurs créent prochainement leurs propres archives digitales ; mais ces archives seront vraisemblablement limitées à la durée de vie commerciale des publications en question. Pendant cette phase, les bibliothèques de dépôt ou de conservation n'auront pas le droit de disposer d'une copie digitalisée. Le rôle des bibliothèques se limitera donc à offrir à leurs usagers un accès aux archives digitalisées des éditeurs, par le biais de licences d'exploitation. Dès que lesdites publications électroniques auront perdu leur valeur commerciale, les éditeurs les élimineront de leurs archives. C'est à

ce moment-là que les bibliothèques nationales pourront prendre le relais et jouer leur rôle de bibliothèques de dépôt.

La problématique de l'archivage se présente également sous la forme d'une autre question primordiale : faut-il choisir la préservation de l'artefact (à savoir la publication dans sa forme originale et dans l'environnement qui lui permet de fonctionner) ou celle du contenu (à savoir l'information proprement dite) ? En raison des risques d'obsolescence menaçant rapidement tout matériel électronique, le pragmatisme voudrait que même les bibliothèques nationales se concentrent essentiellement sur la préservation du contenu, des raisons techniques et financières empêchant celle du contenant. Aussi une étude en cours au niveau européen vise-t-elle à proposer un modèle de gestion globale des documents électroniques.

### **Conclusion**

La Bibliothèque nationale acquiert depuis leur parution sur le marché les publications électroniques suisses sur support physique. Selon ses possibilités techniques et les limites d'accès définies par les producteurs, elle propose en consultation un certain nombre de documents d'intérêt public. Des publications online, en particulier des journaux électroniques, ont été repérées, cataloguées et annoncées dans notre bibliographie nationale. Des contacts sont en cours au niveau européen pour expérimenter de nouvelles voies de collaboration avec certains éditeurs. Un groupe de travail interne à la BN réfléchit à des recommandations pour la gestion et la mise à disposition des publications électroniques sur support physique. La BN a donc pris conscience de l'urgence qu'il y avait à affronter ce défi. Elle suit de près les développements en cours au niveau international et est ouverte à toute collaboration nationale ou internationale qui permettrait de mettre sur pied une stratégie globale assurant l'accès aux documents électroniques suisses.